

En ouverture de ce CHSCT, **FO a fait l'intervention suivante :**

La confédération FORCE OUVRIERE soutient l'appel lancé par des Médecins du Travail et des professionnels de santé pour une reconnaissance du syndrome d'épuisement dit « **burn out** » au tableau des maladies professionnelles.

FORCE OUVRIERE dénonce depuis de nombreuses années les organisations du travail générées par des critères de rentabilité, des méthodes d'évaluations individuelles des performances, les cadences effrénées, la destruction massive des emplois et les conditions de travail délétères qui portent atteinte à la santé physique et mentale des salariés toutes catégories confondues.

Les études réalisées démontrent sans ambiguïté l'urgence à agir pour prendre en compte les affections psychiques, très difficilement reconnues aujourd'hui par la Sécurité sociale.

Aujourd'hui pour que la qualité de vie au travail ne reste pas un simple slogan, que les travaux à venir sur le futur plan santé au travail aillent au-delà d'un simple recueil de bonnes intentions, FORCE OUVRIERE revendique que le Conseil d'orientation des conditions de travail dans ses travaux de l'année 2014 s'empare du sujet des affections psychiques et qu'elles soient reconnues comme maladies professionnelles.

Notre ministère a mis en place les outils de prévention et d'évaluation des risques professionnels dont les risques psychosociaux, par le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels, le TBVS (tableau de bord de veille sociale)

Des stages de sensibilisation aux RPS (risques psychosociaux) ont été financés par le CHSCT à destination des encadrants.

Tous ont en t'il pris vraiment la mesure?

A la lecture d'un message électronique d'un chef de service à ses agents, on peut s'interroger :

Quelques extraits : " Les résultats du traitement du contentieux depuis le 1/1/2014 sont très mauvais : 89 % d'affaires traitées dans le délai d'1 mois en IR, TH et TV !!!

L'indicateur de traitement du contentieux dans le délai d'un mois est l'un des trois indicateurs prioritaires pour le SIP ; il est donc impératif de tout mettre en oeuvre pour l'atteindre ; le respect de ces consignes sera donc l'un de vos objectifs individuels dans le cadre de l'évaluation-notation et fera l'objet d'un suivi individualisé.

Je compte sur l'engagement de chacun afin de rattraper les errements de la fin 2013 et du début de 2014."

Entre le discours officiel de moins d'indicateurs, de qualité de vie au travail et la pression exercée sur les agents au nom de ces mêmes indicateurs, on mesure le décalage.

Pour FO on ne peut tolérer de voir des agents craquer au travail.

En réponse à cette intervention de FO, le DRFIP a rappelé l'assouplissement des indicateurs.

Vœu pieux car les agents eux ne voient rien venir !

1/ Présentation de la Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail :

Cette note d'orientations cible la nécessité de réaliser les actions nécessaires pour supprimer d'une part, les défauts de conformité réglementaires (incendie, électricité...) et d'autre part, prévenir les risques psychosociaux.

Les données répertoriées par les Médecins de Prévention concernant les situations de souffrance au travail exprimées et les situations de violence physique ou verbale sont en hausse entre 2011 et 2012.

Selon les orientations 2014, l'évaluation et la prévention des risques professionnels doivent être au cœur de l'action du CHS CT, qui pour cela doit disposer de moyens lui permettant d'accomplir l'ensemble de ses missions.

La note rappelle l'obligation de sécurité en conformité avec l'article L.4111-1 du Code du Travail : "Les chefs de service ont la charge de veiller à la sécurité et à la protection de leurs agents. Ils doivent pour cela mettre en place une organisation et des moyens adaptés."

FO demande par ailleurs la création d'un second poste d'ISST (Inspecteur Santé Sécurité au Travail), les charges évoluant de façon très importante.

2/Examen des annotations des registres SST

Rappelons qu'il est de l'intérêt des agents de signaler tous problèmes liés à l'hygiène et à la sécurité par le biais de ces registres, Ils sont régulièrement étudiés et suivis quant aux réponses et améliorations apportées par l'administration.

3/Examen des fiches de signalement de la DRFIP :

Comme il est précisé plus haut, les situations de violence verbale et physique ne cessent d'augmenter, les agents devenant les cibles privilégiées de contribuables mécontents et agressifs.

Au titre de 2014 à ce jour

9 fiches de signalement dont 7 relatives à des injures, violences verbales de la part d'usagers. En réponse, la Direction adresse à ces usagers une lettre d'avertissement et a précisé que 2 affaires antérieures ont fait l'objet de poursuites correctionnelles.

4/Présentation des plans annuels de prévention de la DI des Douanes, de la DR des Douanes et du STPL ainsi que leurs DUERP actualisés :

Les risques rencontrés par nos collègues douaniers ont été recensés dans le document unique. De nombreuses formations sont proposées et financées par le CHSCT afin d'aider l'ensemble des agents dans l'exercice de leur mission telles que formation conduite préventive, gestes et postures ou encore risques psychosociaux

5/Examen des rapports des visites ISST des sites de Fénétrange et Montigny.

- Fénétrange : tapis en silicone pour réparer le sol très dégradé et remplacement des fauteuils abîmés
- Montigny : fiches de projet concernant les consignes de sécurité (affichage, formation au maniement des extincteurs, rangement du dessus des armoires désencombrement, remise en état électrique) et l'inconfort thermique.

6/Proposition de projets à financer par le CHS CT

Toutes les formations : prévention des risques liés à l'activité physique(amélioration des conditions de travail et des TMS), risques routiers, conflits et situations délicates

Toutes les dépenses liées à l'ambiance climatique, lumineuse et sonore, la sécurité incendie, ergonomie

- Trésorerie d'Algrange : FO a relayé la problématique soulevée par les agents de l'issue de secours en cas d'incendie. La Direction va voir ce problème
- Trésorerie Metz-Amendes : Les achats d'un ballon d'eau chaude pour la femme de ménage et d'un casque - audio pour un agent ont été actés.

7/Questions diverses :

INSEE

Le dossier déménagement Place du roi Georges suit son cours.

STPL

Fo a demandé des précisions sur le suivi de ce dossier suite à la suspension de cette taxe sur les 2 aspects à la fois le suivi psychologique des agents et le devenir de ce service.

- ◆ conditions de travail - suivi psychologique

4 groupes de parole (environ 40 agents concernés sur la base du volontariat) sont mis en place animés par une psychologue et une conférence/ échanges est programmée pour mars

- ◆ Devenir du service et de la TPL

Après un silence gêné de l'administration, les réponses suivantes ont été données :

2 rapports sont en cours sur ce sujet :

- Mission de l'Assemblée Nationale
- Commission d'enquête du Sénat dont le rapport sera remis le 27/05/2014

20 agents sont mis à disposition d'autres services de l'interrégion selon leurs demandes.

Des activités de substitution sont mises en place (saisie, apurement de fichiers) ainsi que des tâches en lien avec ECOMOUV le prestataire privé non dédié de ses engagements.

Un dossier à suivre !

- Une convention va être signée afin que le médecin de prévention puisse assurer une journée de permanence médicale dans les locaux de la médecine du travail à Sarreguemines.